



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	36 dont 3 pouvoirs

Date de convocation : **02 septembre 2020**Date d'affichage : **02 septembre 2020**

SEANCE DU 07 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le sept du mois de septembre à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle Jean Chaux de Mons.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Jacques FLORANTIN (suppléant de Rémy PETOTON), Fabienne GASTON, Michel GAUME, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Guillaume LAURENT, Pierre LYAN, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Nicole PEREZ, Laurent PLANCHE, Claude RAYNAUD, Dominique TIXIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Cécile GILBERT a donné pouvoir à Bernard MANILLERE.  
Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Dominique TIXIER.  
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Luc CHAPUT.

Absents représentés :

Rémy PETOTON.

Absents :

Roland GENESTIER, Jean-Luc LAQUENAIRE, Yves RAILLERE.

Secrétaire de séance : Didier CHASSAIN

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

Délibération n°2020-89 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DU SYNDICAT  
INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (SIAEP) DE BASSE  
LIMAGNE

Rapporteur : Claude RAYNAUD

Vu l'article L5214-16 du CGCT,

Vu la délibération en date du 24 octobre 2017 définissant les compétences optionnelles de la communauté de communes Plaine Limagne et notamment la compétence Eau,

Vu l'arrêté préfectoral du 16 janvier 2018 adoptant les nouveaux statuts de la communauté de communes Plaine Limagne,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de Basse Limagne,

L'article 9.1 des statuts du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de Basse Limagne dispose que les EPCI dont la population cumulée des communes pour lesquelles ils sont membres est inférieure ou égale à 10 000 habitants sont représentés par 10 délégués.

Communes	Titulaires
Beaumont-Lès Randan	Adrien GROUFFAUD
Limons	Matéo MOREL
Mons	Jérôme GIBOIN
St-André-le-Coq	Sébastien AUDIGIER
Maringues	Dominique TIXIER Cédric MAROL
Luzillat	Guillaume DAUPHANT Pierre FAYET
St-Priest-Bramefant	Thierry GUILLOUD
St-Denis-Combarnazat	Teddy LAVOINE

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, de désigner tel que défini ci-dessus les représentants de la communauté de communes au sein du SIAEP de la Basse Limagne : 10 titulaires.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au Registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 10/09/2020

Le Président,

Le Président

Claude RAYNAUD

